



Emprunt entre particuliers devant notaire

Par **smartkey**, le **01/10/2014** à **16:34**

En Décembre 2012 J'ai emprunté à une connaissance (mécène) 50 000€ avec Taux 11,24% personnellement, mon épouse et moi même ainsi que le mécène avons signés devant Notaire et avons porté notre maison comme caution, la durée était pour une année (Janvier 2014) malheureusement les 50 000€ investis dans l'entreprise n'ont pas pu nous sortir de bénéfice assez importants pour rembourser. Aujourd'hui le prêteur (mécène) s'impatiente et nous a envoyé un courrier en AR nous donnons 8 jours pour rembourser ou annoncer la déchéance de prêt. Y-a-t-il un moyen de se sortir de ce cauchemar, en plus il se présente à notre banque et sur notre site commercial plusieurs fois par semaine, merci d'avance pour votre conseil